

## **POUVOIR**

Seuls ont droit de vote les présidents des clubs affiliés ou les membres du club mandatés par le président du club, et licenciés à la fédération le jour de l'assemblée.

Le vote par correspondance n'est pas admis.

Le vote par procuration n'est pas admis.

Ne peuvent prendre part aux votes les associations n'étant pas à jour de leur cotisation fédérale.

**POUVOIR** Je soussigné(e) Madame, Monsieur\_\_\_\_\_ Président(e) du club : Licence FFKDA N°: Donne pouvoir à Madame, Monsieur : \_\_\_\_\_ Membre du club : \_\_\_\_\_ Licence FFKDA N°: résidant sur le département de la Savoie (conformément aux statuts) aux fins de me représenter à l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 octobre 2023 et, l'ordre du jour m'ayant été communiqué, de prendre en mon nom, toutes décisions, participer à tous travaux et à tous scrutins prévus au dit ordre du jour. Fait à Le Président, Bon pour pouvoir (mention manuscrite)







Maison Départementale des Sports 90 rue Henri Oreiller - 73000 CHAMBERY Mail : didier.braillon73@orange.fr

Site internet: http://sites.ffkarate.fr/savoie/